



COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DE SAINTONGE
PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky, M. RAFFE David, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, SIGNAT Lyliane
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte (pouvoir à Mikaël MOINET), DALAIS Gaëlle, DOUBLET Michel, GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à Sylvain BARREAUD), STAUDER Jean- Denis, LHERMENIER Sandrine

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : 26

Votants : 29

Secrétaire de séance : Mme Monique RIVIERE

1. APPROBATION PV DU 13 AVRIL 2022

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le PV du Conseil Communautaire du 13 avril 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : ENGAGEMENTS DANS LA DÉMARCHE, ACTIONS ET MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Le Président rappelle aux membres du Conseil que la communauté de Communes s'est engagée dans le PAT Saintes / Saintonge Romane afin de :

- Favoriser la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans le territoire en soutenant notamment la structuration et le développement des circuits courts,
- Maintenir de la valeur économique sur le territoire,
- Répondre aux attentes et aux besoins de la population (en termes de qualité de l'alimentation, de santé, d'apprentissage du goût) et de la profession agricole (qualité de vie professionnelle, création d'emplois, reconnaissance),
- Accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs,
- S'adapter et anticiper les crises sanitaires et économiques.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des outils au service des collectivités pour faire de l'alimentation un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur les territoires : les politiques, économiques, sociales, environnementales, foncières et d'urbanisme... Ils sont issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (art 39).

L'ambition est d'accompagner les territoires vers l'agriculture et l'alimentation de demain : locale, durable, équitable, de qualité, innovante et accessible au plus grand nombre.

Prenant en compte ces évolutions et les atouts de notre territoire sur le sujet, l'agglomération de Saintes a répondu en 2019 à un appel à projet (AAP) lancé par la Région et la DRAAF Nouvelle Aquitaine concernant la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial.

La CDA de Saintes a été retenue et a bénéficié d'un financement. La Région et la DRAAF ont conditionné leur accompagnement à une extension du périmètre du projet à l'échelle du territoire du Pays de Saintonge Romane incluant donc notre Communauté de Communes et celle de Gémozac.

Le poids de la filière agricole et para agricole constitue sur l'ensemble du Pays de Saintonge Romane une force en terme d'emplois, de surfaces et de diversité.

En réunissant plusieurs acteurs du secteur agricole et de l'alimentation, la dynamique collective du PAT a permis d'aboutir à une feuille de route actée par le Comité de Pilotage du 26 avril 2022. Cette dynamique s'est articulée autour de deux piliers :

- Un diagnostic agricole et alimentaire du territoire et des initiatives existantes
- Une concertation avec les acteurs concernés

Afin de recenser les démarches PAT dès leur émergence et de soutenir leur déploiement sur le territoire en leur donnant plus de légitimité et de visibilité, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation met en place un dispositif de reconnaissance des PAT ; les demandes déposées dans ce cadre sont instruites par la DRAAF Nouvelle Aquitaine.

Deux niveaux de reconnaissance sont possibles suivant l'état d'avancement du projet :

- Le niveau 1 correspond aux projets collectifs émergents
- Le niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie.

Monsieur Bachereau interpelle Monsieur le Président sur l'intérêt de conventionner avec la CDA de Saintes sur cette thématique.

Monsieur le Président informe que la Région Nouvelle Aquitaine a fait savoir qu'elle soutiendrait les différentes actions menées seulement si le projet était porté à l'échelle du Pays de Saintonge Romane. Cependant, il rappelle que chaque collectivité reste maître des actions menées sur son territoire. De ce fait, la convention avec la CDA de Saintes, porteuse du projet, apparaît essentielle à la continuité du projet.

Monsieur Bachereau fait part de son inquiétude quant au pouvoir de décision de la commune sur ce sujet.

Monsieur le Président rappelle que les objectifs initiaux, inscrits dans différentes fiches actions, étaient de laisser aux communes volontaires la possibilité de travailler ensemble avec pour objectif de favoriser les circuits courts.

M Bachereau se félicite que la CDC Coeur de Saintonge, contrairement à la CDA, ne dispose pas de la compétence scolaire. Il craint que ce type d'action commune avec la CDA risque de favoriser à terme un rapprochement avec cette collectivité.

Monsieur le Président assure que non.

Il est donc proposé que le PAT de la Saintonge Romane dépose une candidature pour une reconnaissance de niveau 2, pour une durée de trois ans, ce qui lui permettra de répondre aux appels à projets régionaux et nationaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR TECHNIQUE

Considérant que la mise en œuvre du projet alimentaire territorial (PAT) va nécessiter un travail de terrain important afin d'accompagner les communes de son territoire pour améliorer les achats locaux de produits fermiers de leurs cantines scolaires en particulier, le Président propose aux membres du Conseil de faire appel soit à un ou une apprenti(e), soit à une personne en service civique de septembre 2022 à septembre 2023.

Sa mission reposera sur l'analyse détaillée en cours de l'organisation actuelle des cantines scolaires de la Communauté de Communes et l'identification des pistes d'amélioration.

Les missions confiées seront de :

- décrire, analyser, cartographier, à partir des données actuelles, le fonctionnement de la restauration scolaire en place (convives, volumes des denrées, équipements, origine des fournisseurs, circuits, modes de marchés, dépenses, logistique, les organisations du travail).
- recueillir les attentes des élus, du personnel, des acteurs en jeu.
- contribuer avec cette analyse à identifier le point de départ et les voies d'améliorations afin d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des volontés locales et des obligations issues des Lois Egalim, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial Saintes / Saintonge Romane. Il est convenu que cette démarche vise à créer une communauté d'acheteurs et de faire un lien avec l'outil Agrilocal. Les questions de création d'outils logistiques (livraisons, stockage, allotement) seront à détailler, dimensionner, chiffrer.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches de recherches et recrutement.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. ENVIRONNEMENT : CHARTE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE POUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DES RESSOURCES – EAU 17 / CYCLAD

Hortense BRET, responsable du Pôle Patrimoine et Prospective à EAU 17 et Etienne VITRE, Directeur de CYCLAD, ont proposé en Conseil Communautaire du 26 janvier 2022, la signature d'une Charte d'engagement réciproque pour l'économie circulaire et des ressources Eau 17 – CYCLAD.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer cette charte d'engagement réciproque.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. SECTEUR JEUNESSE : TARIFS COLOS APPRENANTES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le service Secteur Jeunesse met en place depuis deux années « les colos apprenantes » sur l'été. Dispositif porté par l'Education Nationale et permettant un soutien très important de l'Etat autorisant un tarif très réduit voir minime d'accès aux vacances pour les familles.

Stéphane GOMEZ, chargé de coopération territoriale globale, présente le contexte, l'organisation technique et financière et les objectifs des colos apprenantes.

Les tarifications suivantes pour les séjours sont appliquées :

- Qf (Quotient Familial) 1 < 760 : 35 €
- Qf 2 > 761 : 40 €
- Qf 3 : 45 €
- Qf 4 extérieur CDC : 50 €

Les tarifications suivantes pour le raid mob sont appliquées :

- Qf (Quotient Familial) 1 < 760 : 75 €
- Qf 2 > 761 : 80 €
- Qf 3 : 88 €
- Qf 4 extérieur CDC : 90 €

1. Les séjours

- Nantes

Ce séjour est préparé avec les 15 jeunes qui participent à ce projet encadrés par 3 animateurs, qui a pour objectifs :

- Découvrir une grande ville à travers son histoire et sa géographie.
- Favoriser le vivre ensemble.
- Développer l'autonomie des jeunes en les impliquant dans l'organisation, la préparation du projet et dans l'autofinancement en participant à des chantiers.

Il se déroulera sur le secteur de Nantes du 1^{er} au 6 août avec un hébergement dans les locaux de l'internat du lycée Talensac de Nantes. Les jeunes prendront en charge la vie collective, notamment la confection des repas.

De nombreuses activités telles que des visites culturelles comme les machines de l'île, visite du jardin japonais, visite du sous-marin Espadon, du centre éolien, parcours artistique de la ville et visite du planétarium.

Ces visites seront le support d'une création commune qui sera exposée lors de la restitution du séjour avec les parents, les élus et les partenaires.

Le budget de ce séjour de 7 500 €. 3 000 € sont sollicités sur le dispositif colos apprenantes, 1 000 € seront pris sur le soutien GMR de la MSA, 900 € seront la participation des familles. 1 700 € resteront à la charge de la CDC sur la partie salaire principalement.

- Lathus (séjour passerelle)

Ce séjour est proposé à 23 jeunes (8 du Secteur Jeunesse et 15 du centre de loisirs Les P'tites Mésanges).

Il se déroulera sur la base de loisirs de Lathus dans la région de Poitiers du 18 au 22 juillet, l'hébergement se fera sous tentes et les jeunes prendront en charge la vie collective, notamment la confection des repas.

Les objectifs :

- Favoriser le lien social et la cohésion de groupe à travers la pratique sportive.
- Appréhender un nouvel environnement (écocitoyenneté et biodiversité).
- Encourager le dépassement de soi et la confiance en soi afin d'optimiser les apprentissages.

Le budget global est de 9 500 € : 6 000 € au titre des colos apprenantes, 900 € de participation des familles, 1 000 € GMR/MSA, 1000 € pour les P'tites Mésanges et 600 € pour la CDC.

2. Le Raid mob

Il se déroulera du 18 au 30 juillet pour 7 jeunes et 2 animateurs, dans le secteur de Saint Jean d'Angély, en camping. Les jeunes prendront en charge la vie collective, notamment la confection des repas.

Sur la première semaine, les jeunes passeront leur permis AM, en partie avec les animateurs, en partie avec l'auto-école JC. Ils suivront des ateliers sur le code de la route, la sécurité routière, et des exercices de pratiques du scooter électrique sur plateau. Les jeunes prépareront également les itinéraires. L'auto-école prendra en charge la conduite sur route avec oreillettes.

La deuxième semaine, le séjour « classique » aura lieu. Tous les déplacements se feront en scooters électriques. 3 jeunes se relayeront en scooter devant le minibus et les 4 autres profiteront des erreurs et des réussites de leurs camarades.

Les objectifs de ce projet consistent :

- Sensibiliser et initier les publics à la mobilité et les soutenir dans leur insertion sociale et professionnelle.
- Faire assimiler de façon ludique, les rudiments et l'utilisation du cyclomoteur.
- Permettre aux jeunes de devenir des conducteurs et des citoyens responsables.
- Prévenir les conduites à risque en sensibilisant les publics (consommation d'alcool, stupéfiants...).
- Informer, sensibiliser les publics au respect des règles et du partage de l'espace routier (nouveaux engins motorisés).
- Associer et soutenir les parents dans l'accompagnement de leur enfant dans ce projet (partage des objectifs, du contenu...).

Le budget de ce projet est de 5 895 €. 1 000 € seront pris dans le cadre du PDASR, 1 800 € dans le cadre de colos apprenantes, 1 000 € au titre de GMR/MSA, 550 € de participation des familles. 1 545 € restent à la charge de la CDC, principalement sur les salaires et la valorisation de la mise à disposition de locaux et de matériels (minibus, scooters électriques...).

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour l'application du tarif « colos apprenantes » durant l'année 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. TOURISME : MISE A JOUR TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la taxe de séjour est instaurée sur la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2019.

Il rappelle également que le Conseil Départemental de la Charente Maritime, par délibération en date du 18 décembre 2009 a mis en place la taxe additionnelle.

Les membres du Conseil Communautaire du 10 juin 2021 ont voté les tarifs de la taxe de séjour (délibération n°85/2021). Suite à une interpellation d'Occitan, plateforme numérique d'enregistrement

des tarifs de la taxe de séjour, la forme d'écriture juridique de cette délibération doit être modifiée, en indiquant l'ensemble des détails exacts de la composition de la taxe de séjour comme présenté ci-dessous :

Communauté de Communes Cœur de Saintonge en Charente-Maritime
Mise à jour perception de la taxe de séjour sur le territoire

Périodes de perception : 1^{er} janvier au 31 mai pour un versement au plus tard le 30 juin
1^{er} juin au 30 septembre pour un versement au plus tard le 31 octobre
1^{er} octobre au 31 décembre pour un versement au plus tard le 31 janvier N+1

Taxe additionnelle à la taxe de séjour instituée par le département : Oui

Catégories d'hébergement	Régime	Fourchette légale	Tarif adopté	Taxe totale
Palaces	Réel	0,70 € - 4,20 €	2,27 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	Réel	0,70 € - 3,00 €	1,36 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	Réel	0,70 € - 2,30 €	1,36 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	Réel	0,50 € - 1,50 €	0,82 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	Réel	0,30 € - 0,90 €	0,64 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Auberges collectives	Réel	0,20 € - 0,80 €	0,45 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping-cars Parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Réel	0,20 € - 0,60 €	0,45 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	Réel	0,20 €	0,20 €	0,22 €
Hébergement sans classement ou en attente de classement	Réel	1% - 5%	3%	3% (+10%)

Rappel des exonérations applicables pour les personnes assujetties à la taxe de séjour au réel (art. L. 2333-31 du CGCT) :

- Les mineurs de moins de 18 ans
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour modifier cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. TOURISME : EXPOSITION PERMANENTE MAISON DE MARIE BON

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil l'engagement de la Communauté de Communes auprès de la Communauté d'Agglomération de Rochefort pour développer une nouvelle offre touristique autour de Pierre Loti. Ainsi, le projet consiste à mettre en place une exposition scénographiée dans la maison de Marie Bon, sœur de Pierre Loti, pour évoquer de façon émotionnelle ses souvenirs d'enfance.

Véronique Bergonzoni, chargée de mission patrimoine et touristique, rappelle l'ensemble du projet, son contenu scénographique, les illustrations et documentaires envisagés.

Une consultation a été réalisée pour les différentes natures de prestations pour la réalisation de ce projet.

• Scénographie & graphiste	
Prestataires	Coûts HT et TTC
Isabelle Fourcade, scénographe et Stéphanie Vaillat, graphiste : groupement associé	30 000 € net
Félix BARBE, designer graphique	à décliner l'offre faute de temps
• Etude du contenu scénographique	
Alain QUELLA VILLEGER : biographe de Pierre Loti	3 000 € net
Claude STEFANI, conservateur des Musées de Rochefort, spécialiste de Pierre Loti	a décliné l'offre (pas le temps)
• Illustration	
Nicolas TABARY : dessinateur/illustrateur	2 500 € HT soit 2 750 TTC
Anne SARAZIN : illustratrice	n'a pas répondu
• Documentaire sonore	
Big Midges	1 686 € net
Mathieu DEMENE	n'a pas répondu
JK DESIGN	n'a pas répondu

Monsieur le président propose de retenir pour :

- **La scénographie et le graphisme** : la proposition de Isabelle FOURCADE et Stéphanie VAILLAT pour un montant de 30 000 € net
- **L'étude du contenu scénographique** : la proposition de Alain QUELLA VILLEGER pour un montant de 3 000 € net
- **L'illustration** : la proposition de Nicolas TABARY pour un montant de 2 750 € TTC
- **Le documentaire sonore** : la proposition de Big Midges pour un montant de 1 686 € net

ADOpte A L'UNANIMITE

8. TOURISME : ANIMATIONS DE L'ETE - VISITES DU SOIR ET BALADES ROMANES ET GOURMANDES

Dans le cadre de la promotion touristique et patrimoniale, un programme d'animation mettant en valeur les richesses du territoire est proposé pour la saison estivale 2022, continuité des animations proposées par le Pays de Saintonge Romane et repris par les 2 Communauté de Communes (Cœur de Saintonge et Gémozac) depuis le recrutement de Véronique Bergonzoni.

• Les Visites du Soir

A la tombée de la nuit, un historien de l'art et guide conférencier conduit les visiteurs à la découverte du patrimoine des villages, églises et châteaux. Les soirées sont agrémentées de temps artistiques et s'achèvent autour d'un temps convivial.

Les mardis 28 juin et 5 juillet : Croisières Port d'Envaux, Saint Savinien, Taillebourg, à bord du bateau le « Bernard Palissy III » avec animation musical Jazz manouche

Mardi 26 juillet à Sainte Radegonde : visite extérieure du logis du Grand Brillouard et du cœur de bourg avec l'église romane animé par un concert de chansons poétiques.

Mardi 16 août à Souligonnes : le château de Ransanne, le bourg et le logis de Fribaud animé par une compagnie artistique mêlant musique et acrobatie.

Budget prévisionnel : 6 192 €

• Les Balades Romanes et Gourmandes

Accompagné par un guide conférencier agréé par le Ministère de la Culture, le public part à la découverte du patrimoine et des produits de son terroir lors d'une visite-dégustation chez un producteur fermier.

Samedi 10 septembre à Port d'Envaux : découverte du village pour les « 80 ans de la baignade »
Visite découverte de la « Ferme de Pibot », exploitation d'œufs bio à Port d'Envaux

Samedi 15 octobre à Nieul les Saintes : découverte du village et de l'exploitation de pommes de terre aux Essards

Budget prévisionnel : 552 € comprenant la préparation des visites, le guidage et les frais de déplacement de la guide conférencière.

- **Édition de la plaquette « Plaisirs de saison »**

Ce document présentera l'ensemble des animations « Plaisirs de Saison » avec la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Cout prévisionnel de l'impression de la plaquette en 10 000 exemplaires : 771 € TTC pour les 2 CdC soit 385 € TTC pour la Communauté de Communes Cœur de Saintonge pour la série de 5 000 exemplaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. TOURISME : PROJET PIERRE LOTI - LA COMMUNICATION

Toujours dans le cadre de l'offre touristique coordonnée avec la Communauté d'Agglomération de Rochefort, l'édition du « Carnet de voyage » (format A5/24 pages) consiste à valoriser des sites de visite ou parcours pédestres/cyclables sur les traces de Pierre Loti depuis l'Île d'Oléron jusqu'à Saint-Porchaire. Ce document sera prêt en avril 2023 et sera imprimé à 20 000 exemplaires dans un premier temps.

La conception de ce document s'effectue à l'échelle de 4 EPCI :

- Communauté d'agglomération de Rochefort Océan/ Ville de Rochefort
- Communauté de Communes Cœur de Saintonge
- Office de tourisme Marennes-Oléron

La rédaction des contenus est assurée par le service Patrimoine de la Ville de Rochefort.

Pour paraître dans le « Carnet de Voyage », les offres proposées doivent respecter les critères suivants :

- Etre présent dans les écrits de Pierre Loti
- Etre visible/perceptible
- S'appuyer sur l'existant

Une première approche financière reprenant l'intégralité de la conception et de l'édition avoisinerait une participation pour notre structure de 5 000 € TTC.

Monsieur le président demande aux membres du Conseil l'autorisation de participer financièrement à l'édition du carnet de voyage et de signer la convention déterminant les charges de chaque collectivité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nadège LOUASSIER quitte le Conseil Communautaire.

10. TOURISME : POINT SUR LA GALAXIE DES PIERRES LEVEES

Les travaux de gros œuvre réalisés par le syndicat de Voirie sont réalisés. La fourniture des pierres de l'agora, de l'entrée monumentale et du mur d'entrée permettant à terme un accès sécurisé et la finalité

des travaux ne seront livrés et posés que fin juillet. L'accès au site se fera donc pour cet été par l'ancien accès. Le parking a été partiellement réceptionné.

L'accès entrée avec le tourniquet et les tables de pique-nique ont été sécurisées avec des barrières héras afin de libérer le chemin d'accès piétons / vélos menant aux Lapidiales.

L'espace rotonde propriété de Vinci a été réceptionné et l'aire d'autoroute réouverte.

Afin de pallier la non présence d'éléments sur le champ des mégalithes au vu de l'avancée des travaux, 2 sculpteurs seront sur le site. Le premier positionné devant l'espace muséographique, l'autre sur l'entrée du champ des mégalithes.

Les premières sculptures composant la galaxie devraient être posées à partir de fin juillet.

Le choix de la signalétique a été effectué lors du dernier comité technique.

Des lettres métalliques découpées, des plaques métalliques évidées et imprimées vernis seront apposées sur l'ensemble des supports.

Les panneaux routier « *Les sentiers de la pierre* » et leur implantation ont été validés lors du comité technique et commandés par le département ainsi que l'ensemble du mobilier permettant la signalétique piétonne entre la Galaxie et les Lapidiales.

Des réunions sont à venir sur différents sujets dont l'avenir des pierres d'attente et l'organisation de l'inauguration à l'été 2023.

11. NATURA 2000 : CONVENTION BASSE VALLEE DE LA CHARENTE ET MOYENNE VALLEE DE LA CHARENTE

Basse Vallée de la Charente

La vallée de la Charente est une zone humide alluviale remarquable, dont l'exceptionnelle richesse est aujourd'hui reconnue par l'intermédiaire des deux Directives européennes « Oiseaux » et « Habitat, Faune, Flore », traduites dans le Document d'objectifs Natura 2000 correspondant. Ce site Natura 2000 est partagé entre 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale dont l'animation est assurée par Margaux Nicou.

La communauté d'agglomération de Rochefort, pilote du site, sollicite une contribution financière pour cette animation calculée sur la base du reste à charge global annuel et au prorata de la surface concernée par le site Natura 2000.

Le montant s'élève à 1636,41 € pour la Communauté de Communes.

Moyenne Vallée de la Charente

La CDA de Saintes est en charge de l'animation du site Natura 2000 Moyenne Vallée de la Charente, Seignes et Coran depuis le 1^{er} janvier 2022. La CDA de Saintes préside donc le Comité de Pilotage et a recruté une animatrice.

L'animation du site Natura 2000 est subventionnée par l'Europe (via des fonds FEADER) et l'Etat à hauteur de 80 %. Un reste à charge de 20% revient aux collectivités locales.

Il est convenu une répartition financière du reste à charge au prorata de la surface de chaque EPCI dans le site Natura 2000. Cette proposition correspond à 959 € pour la Communauté de Communes.

Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil pour signer la convention avec la CARO reprenant l'ensemble des éléments ainsi que la convention avec la Communauté d'agglomération de Saintes.

ADOpte A L'UNANIMITE

12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Étant donné l'engagement de la Communauté de Communes dans plusieurs démarches de développement durable (territoire zéro déchets, protection de la ressource en eau, économie et partage des ressources...) Monsieur Barreud souhaite ajouter un critère d'attribution de subvention dans ce sens.

La Commission propose donc de compléter le critère « La manifestation doit présenter un objectif culturel, sportif ou évènementiel » avec la mention suivante : « ... et s'inscrire dans une démarche de développement durable ».

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gandauber, Président de la Commission Associations, afin de faire la présentation de la Commission du 12 mai 2022.

GRUPE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES TOLVERE – L'ISLE D'ESPAGNAC

Action de recherches sur le pèlerinage fluvial et maritime vers Compostelle depuis la côte de Saintonge entre La Rochelle et Blaye, dans l'estuaire de la Gironde depuis Royan à Blaye et le long des rives de la Charente.

Cette étude, commencée en 2019, entre dans le cadre d'un vaste programme européen de recherches sur les témoignages laissés par les pèlerins de Compostelle, le long du fleuve Charente et la côte Atlantique. Ce programme de recherches est en relation avec divers organismes scientifiques et historiques en France, sur le territoire espagnol et européen en général.

Description détaillée de l'action : Les investigations porteront sur l'inspection extérieure et intérieure des monuments (abbayes, églises, maladrerie, châteaux, logis, ponts, moulins, quais des ports. L'association collectera un grand nombre de photos qui serviront à l'étude des sites mais aussi aux diaporamas des conférences. Si les sites sont importants, il y aura aussi des prélèvements d'empreintes et des réalisations de moulage des graffitis.

Budget prévisionnel : 3 660 euros

Montant sollicité : 1 000 euros

Avis de la commission : Non favorable, cette action ne rentre pas dans les critères d'attribution de la Commission. Au titre du patrimoine et de la culture, mettre le groupe de recherche en lien avec Véronique Bergonzoni.

Avis du Conseil Communautaire : Défavorable

AVENIR CYCLISTE – NIEUL LES SAINTES

Le Club organise le 10 juillet 2022 sa 40^{ème} édition des Boucles de l'Arnoult. Cette épreuve qui verra départ et arrivée sur la commune de Nieul-lès-Saintes, traversera les communes de Les Essards, Corme-Royal, Saint Sulpice d'Arnoult, Sainte Gemme, Pont l'Abbé d'Arnoult, Saint Porchaire, Soulignonnes, La Clisse, Saint Georges des Côteaux.

Budget prévisionnel : 3 800 euros

Montant sollicité : 500 euros

Avis de la commission : Favorable

Avis du Conseil Communautaire : Favorable

ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE POITIERS

Madame Jannick Weber-Denéchaud, Conciliatrice de Justice, demande un soutien financier au nom de la Présidente de l'association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Poitiers, Elisabeth Parnaudeau.

La Mairie de Saint Porchaire, lieu des permanences mensuelles, met à la disposition de la conciliation de justice, une salle de réunion, la photocopieuse, la réception du courrier...

Sur le territoire de la CDC élargi à quelques communes voisines, en 2021, Madame Weber-Denéchaud a traité 71 dossiers dont 9 actuellement en cours. Ce chiffre ne tient pas compte des consultations téléphoniques et informatiques. Le total peut être estimé à environ 120 interventions annuelles.

La conciliation est un mode de résolution des litiges, aujourd'hui obligatoire pour les demandes inférieures ou égales à 5 000 €. Ce système se développe de plus en plus, en toute priorité pour rester au plus près du justiciable, et ce au moment où l'accès à la justice en milieu rural est rendu plus difficile suite à la suppression de nombreux tribunaux.

C'est une procédure facile, gratuite, discrète, et qui permet de trouver des solutions rapides à certains conflits. Dans 50 % des cas, un accord (oral ou écrit) est conclu. Le Conciliateur est entièrement bénévole, les outils et les assurances complémentaires de type professionnels souscrits sont des frais qui restent à la charge de l'Association.

Budget prévisionnel : /

Montant sollicité : /

Avis de la commission : Non favorable, cette action ne rentre pas dans les critères d'attribution de la Commission.

Avis du Conseil Communautaire : Défavorable

BASKET BALL – PORT D'ENVAUX

L'Amicale Postscolaire de Port d'Envaux Basket est une association sportive dynamique qui existe maintenant depuis 54 ans et compte aujourd'hui une centaine de licenciés. Elle a obtenu ces dernières années les labels départemental et régional de la Fédération pour son école de Basket. Elle a également établi des liens privilégiés avec les écoles du RPI Port d'Envaux-Crazannes en signant le contrat « basket-école ». Toutes les actions du club sont motivées par les enjeux éducatifs et sociaux liés à la pratique d'un sport collectif, dans un cadre associatif, en milieu rural. Les manifestations, et tout particulièrement « La Randonnée Marche et VTT », visent à financer cette action afin de pérenniser les interventions auprès des jeunes basketteurs.

Après deux ans d'une vie associative au ralenti, l'association souhaite renouer avec l'organisation de cette Randonnée Marche / VTT, pour la 13^{ème} édition, dimanche 26 juin 2022. Les éditions précédentes ont connu des affluences considérables (900 participants lors de la dernière édition).

Budget prévisionnel : 7 000 euros

Montant sollicité : 1 000 euros

Avis de la commission : Favorable

Avis du Conseil Communautaire : Favorable

CLUB DES JEUNES FOOTBALLEURS EN CŒUR DE SAINTONGE – TRIZAY

L'association organise la 13^{ème} édition du tournoi de football jeunes réunissant le samedi 18 juin 2022 les catégories U6 et U13 masculins et féminins. Le tournoi permet de rassembler un total de 48 équipes venant de différentes régions de France, soit environ 400 joueurs et joueuses.

Après 2 annulations dues au COVID, cette année aura pour thème les 10 ans du club. Le tournoi est placé sous le signe de la convivialité, du fairplay et du plaisir. Il est aussi organisé depuis 2016 en mémoire d'Elana et Dimitri, membres du club, disparus tragiquement.

Cette journée nécessite une organisation importante impliquant près de 70 bénévoles et est reconnue sur le Département. Tous les participants sont récompensés et repartent avec ballons, médailles, coupes, tee-shirts...

Budget prévisionnel : 7 000 euros

Montant sollicité : 1 500 euros

Avis de la commission : Favorable

Avis du Conseil Communautaire : Favorable

LES ATELIERS ARTISTIQUES DU BRUANT – SAINT PORCHAIRE

Forte de 27 années d'existence et après 2 années bouleversées par la crise sanitaire mais durant lesquelles les AAB ont maintenu leurs activités, l'association organise son spectacle 2022 samedi 18 juin à la salle des fêtes de Saint Porchaire.

La professeure de danse diplômée d'état, mettra en scène 34 danseuses et danseurs (dont 25 jeunes) de Saint Porchaire et des alentours. Pour assurer cette représentation, et afin de maintenir la gratuité du spectacle, l'association sollicite une subvention de 1 000 €, notamment pour la location du matériel son et lumières professionnel.

L'association organise et planifie l'ensemble du spectacle, confectionne les nouveaux costumes et décors, dans le but premier d'enchanter le public et de montrer le travail de développement corporel accompli par les jeunes pendant l'année.

Budget prévisionnel : 1 808 euros

Montant sollicité : 1 000 euros

Avis de la commission : Favorable pour 500 €

Avis du Conseil Communautaire : Favorable

LES VISITEURS DE PANLOY – PORT D'ENVAUX

Depuis 12 ans, le château de Panloy présente en partenariat avec Westminster Opera Co. de Londres un opéra en plein air dans l'enceinte du château de Panloy. La préparation de l'opéra dure environ 6 mois et commence par le choix de l'œuvre, décision critique étant donné le but d'ouvrir la magie de l'opéra au plus grand nombre. Viens ensuite la préparation des décors et des costumes. Les répétitions débutent à Londres au mois de juillet. Une semaine avant la représentation, toute l'équipe (environ 10 chanteurs et 10 musiciens) arrive à Panloy pour monter le décor et faire les dernières répétitions. Une partie de la troupe est ainsi en résidence au château de Panloy, tandis que les autres artistes sont répartis chez les habitants de Port d'Envaux, qui, chaque année leurs ouvrent gracieusement leur porte.

Le point culminant de ce travail est donc un opéra en plein air sur deux soirées consécutives au mois d'août, dans le cadre bucolique du château, devant sa façade, sur la terrasse face à la Charente. Avant la représentation, les visiteurs sont invités à venir pique-niquer dans le parc du château afin de profiter plus encore des lieux dans une atmosphère « à l'anglaise ».

L'opéra participe à la valorisation du patrimoine et à l'animation du territoire par ce spectacle unique sur le département : un opéra de qualité professionnelle en plein air, dans un site historique bénéficiant d'un cadre naturel préservé qu'est la vallée de la Charente.

Budget prévisionnel : 40 500 euros
Montant sollicité : 1 500 euros
Avis de la commission : Favorable
Avis du Conseil Communautaire : Favorable

FLASH'COUZ – LE 4L TROPHY 2023 – PONT L'ABBE D'ARNOULT - MAROC

Aurian Morissonneau et Corentin Doussin, ont créé l'association « Flash'Couz » (Pont l'Abbé d'Arnoult) pour participer au 4L Trophy 2023 au Maroc et ainsi aider les enfants en collaboration avec l'association humanitaire « Les Enfants du Désert » (2005).

Pour ce premier raid humanitaire, leur projet est d'apporter du matériel de sport et des fournitures scolaires à des enfants Sud Marocain et de la nourriture à la Croix Rouge Française. Les propositions de soutien sont multiples : dons financiers, dons de matériel (fournitures scolaires et sportives, pièces et accessoires pour la 4L), dons alimentaires (conserves, denrées non périssables).

Budget prévisionnel : 9 500 euros
Montant sollicité : 500 € + Différents soutiens possibles
Avis de la commission : Favorable 500 € cette année et équipement vestimentaire sur le budget 2023.
Avis du Conseil Communautaire : Favorable

LES GAILLARDES - JUICQ

Les Gaillardes, association dont le siège social se situe à Juicq, propose un spectacle itinérant du 25 au 31 juillet 2022 en effectuant une boucle à vélos de 200 km au départ de Château-Gaillard. A chaque étape, 13 artistes proposeront un cabaret théâtral d'environ une heure.

Les 6 représentations se tiendront à **Saintes, Saint Savinien, Saint Saturnin du Bois, Aulnay, Louzignac et Juicq.**

Concernant la 2^{ème} étape qui aura lieu le 26 juillet, la troupe empruntera l'itinéraire de la Flow Vélo et s'arrêtera sur les communes de Port d'Envaux et Crazannes avec lesquelles elle envisage un partenariat l'année prochaine.

Budget prévisionnel : 25 429 euros
Montant sollicité : 500 euros
Avis de la commission : Non favorable, pas de représentation sur le territoire.
Avis du Conseil Communautaire : Défavorable

LES FOUS CAVES – PORT D'ENVAUX

« Les Fous Cavés fêtent leurs 20 ans » sera un festival culturel, ancré sur la commune, implanté en plusieurs points, pour mettre en avant le cadre exceptionnel et le patrimoine du village. Pour les soirées concerts, 2 scènes musicales seront installées sur le site historique du Pré Valade.

Le samedi après-midi fera la part belle à la plage de Port d'Envaux qui fête ses 80 ans avec concerts, arts de rue et baignade. Le pôle jeunesse se téléportera de la Place de Grailly sur le Pré Valade.

Une attention particulière sera portée à la qualité des produits de la restauration comme de la buvette grâce aux partenariats locaux. Les repas seront mis en place façon « grande tablée champêtre ».

Engagés depuis le début dans une démarche respectueuse de l'environnement (éco-cup, tri des déchets, actions de sensibilisation), les Fous Cavés se dirigent maintenant vers une diminution de l'usage du plastique, grâce à la mise en place de la charte nationale « drastic on plastic » ainsi qu'une meilleure maîtrise des consommations électriques.

Un pôle jeunesse sera installé au sein du festival. Il permet de partager un moment convivial autour de la culture en proposant concerts, ateliers, goûters, jeux, initiations à multiples disciplines artistiques. Organisé par une équipe dédiée, en lien avec les secteurs jeunesse de Saint Porchaire et Saint Savinien, il permet aux plus jeunes de développer curiosité, ouverture et esprit critique sur le monde et engagement dans le milieu associatif.

Budget prévisionnel : 158 727 euros
Montant sollicité : 1 500 euros
Avis de la commission : Favorable
Avis du Conseil Communautaire : Favorable

LES FOUS CAVÉS – PORT D'ENVAUX

Les Fous Cavés organise une marche semi-nocturne sur les communes de Port d'Envaux et Crazannes avec des étapes gastronomiques et musicales. La marche est accessible à tous et fait environ 10 km. Un évènement gastronomique avec 4 étapes et culturel avec ses 3 étapes musicales.

Budget prévisionnel : 4 550 euros
Montant sollicité : 600 euros
Avis de la commission : Non favorable, ce type de manifestation n'est pas subventionné (brocantes, lotos, marches, marchés de Noël...).
Avis du Conseil Communautaire : Défavorable

LES MOUETTES RIEUSES – PORT D'ENVAUX

Dans le cadre des 80 ans de la baignade de la commune de Port d'Envaux, L'association des Parents d'Élèves « Les Mouettes Rieuses » est porteuse du projet des concerts sur l'eau avec la Compagnie « Piano du Lac » les 22, 23 et 24 juillet. Ces trois soirées seront ouvertes à tous.

Budget prévisionnel : 2 000 euros
Montant sollicité : 1 000 euros
Avis de la commission : Favorable, encouragements pour les grands évènements qui engendrent un grand public.
Avis du Conseil Communautaire : Favorable

ASSOCIATION D'ANIMATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES – SOULIGNONNES

L'association organisera les 04 et 05 juin 2022 une animation appelée « Soulignottes en fête » et proposera, entre autre, un bal le samedi soir et une scène le dimanche permettant la production de groupes musicaux locaux débutants ou expérimentés souhaitant se faire connaître du public. Toutes les animations sont gratuites pour les visiteurs.

Budget prévisionnel : 8 500 euros

Montant sollicité : 1 500 euros
Avis de la commission : Favorable
Avis du Conseil Communautaire : Favorable

ADOpte A L'UNANIMITE

Patrick MACHEFERT quitte le Conseil Communautaire.

13. REGULARISATION SUBVENTION NID AUX CALINS

Monsieur Le Président soumet au vote du Conseil Communautaire le versement de la somme de 4 783 € à la structure « Nid aux câlins » correspondant au solde de l'année 2020. Pour information, un premier paiement de 5 217 € a été effectué.

Monsieur Le Président soumet également au vote, la subvention au titre de l'année 2021 soit un montant de 10 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

14. REGULARISATION SUBVENTION LES LAPIDIALES

Les Lapidiales ont organisé leur évènement annuel « La Fête des Lapidiales » les 10, 11 et 12 septembre 2021 avec pour thème les cultures de la zone Caraïbe. Rencontres avec les sculpteurs, projections de films, déambulation, chants, animations enfants, théâtre, lecture spectacle...

L'association a sollicité une subvention à hauteur de 1 500 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

15. STRATEGIE NOUVEAU PROGRAMME LEADER

Considérant l'appel à candidature officielle le 16 décembre 2021 de la région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027.

Considérant que cette candidature vise à construire une stratégie qui sera élaborée et pilotée par les acteurs du territoire et s'appuiera sur les fonds européens LEADER et FEDER dont l'enveloppe totale s'élève à 3 305 618 € pour la Saintonge Romane,

Considérant les statuts du Pays de Saintonge Romane qui l'autorisent à « engager ses membres contractuellement avec l'Union Européenne, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Charente-Maritime », et conformément à la feuille de route qui réaffirme sa mission de mise en œuvre du programme LEADER,

Vu la délibération n°25-2022 en date du 09 mars 2022 autorisant Monsieur le Président de désigner le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane comme structure porteuse de la candidature et de la mise en œuvre de la stratégie de développement local pour la période de programmation 2021-2027,

Considérant le document de candidature qui contient notamment :

- Une présentation succincte du territoire
- Les modalités de mobilisations des acteurs du territoire grâce à des instances dédiées (comité technique, comité de pilotage, Comité de programmation), un forum des acteurs qui a réuni plus de 70 personnes, une page internet dédiée.
- Les diagnostics thématiques (Attractivité territoriale Agriculture durable et local, tourisme-culture-patrimoine) qui, croisés avec les résultats de la phase de concertation avec les acteurs du territoire, ont révélé cinq enjeux essentiels pour le territoire que sont :

- Se doter d'équipements nouveaux ou durablement modernisés pour les habitants
 - Faire des patrimoines naturel et bâti un réel moteur économique et un facteur d'attractivité résidentielle
 - Rapprocher les entreprises et les habitants du territoire afin de renforcer les moteurs de l'économie présentielle
 - Encourager les initiatives mobilisant la diversité des ressources du territoire dans des dynamiques d'augmentation de l'autonomie, faisant appel aux notions d'économie circulaire et/ou de proximité
 - Accélérer l'appropriation des grands enjeux de la transition par l'animation, l'exemplarité et les échanges entre pairs
- La traduction de ces cinq enjeux en quatre orientations qui structurent la stratégie DLAL sur le territoire, à savoir :
- Renforcer l'attractivité par un accès aux services et aux équipements facilité et un soutien aux initiatives circulaires ou économes en ressources
 - Construire une offre touristique qualifiée valorisant et animant l'ensemble des patrimoines et privilégiant un tourisme ciblé et durable,
 - Asseoir un secteur agricole durable qui nourrit le territoire et expérimente
 - Développer des coopérations interterritoriales avec les territoires voisins pour réfléchir à des solutions communes en termes de mobilité durable, de tourisme doux et d'accompagnement des évolutions des pratiques de consommation.
- La déclinaison opérationnelle des orientations en 11 Fiches-Actions (+ 1 fiche coopération et 1 fiche animation-gestion) qui définissent notamment le type d'actions qui pourront être financées
- Le plan de financement qui affecte les crédits de chaque fonds (LEADER et FEDER OS5) sur chacune des fiches actions selon la règle que chaque fiche action ne peut être financée que par un seul des deux fonds
- Les modalités de mise en œuvre de la stratégie en termes de gouvernance (grand principe de composition et de fonctionnement du GAL), d'animation-gestion, de communication et d'évaluation

Considérant que cette stratégie, dans toutes ces composantes, a été validée par un comité de pilotage dédié composé de représentants élus de chacun des EPCI.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil :

- De valider la candidature à la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) pour la période 2023-2027 et son dépôt auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine avant le 17 juin 2022,
- D'autoriser le président à signer la « charte d'engagements des territoires pour le développement territorial intégré en Nouvelle-Aquitaine »,
- D'autoriser le président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires

Éléments de précisions DLAL en annexe du dossier

ADOpte A L'UNANIMITE

16. ZONE D'ACTIVITES DE CHAMPS BOUCHET : POINT SUR LES ACQUISITIONS

Monsieur le Président fait le point sur les acquisitions et réservations des lots de la zone d'activités de Champ Bouchet à Beurlay.



LOT	SURFACE m ²	NOM ENTREPRISE	FIN VALIDITE PRE-RESERVATION
1	2 022,00	LUCAZEAU	CLOTURÉ
2	1 302,00	BABIN	CLOTURÉ
3	1 000,00	BABIN	Décembre 2022
4	4 994,00	COUSIN	Décembre 2022
5	2 740,00		
6	1 520,00		
7	1 540,00	MUSSEAU	CLOTURÉ
8	2 354,00	DUCHENE (centrale béton)	Décembre 2022
9	1 498,00		
10	1 574,00	TERRIER - SCI LES DEUX FRAGINS	Décembre 2022
11	1 319,00	NOWACKI CNL MJM	CLOTURÉ
12	1 445,00	ROLLAND (SCI FAMILY)	CLOTURÉ
13	2 440,00	ASBR RABOTAGE	Décembre 2022
14	1 380,00		
15	2 004,00	TABARD	CLOTURÉ
16	3 344,00	SCI SAINT-JUDICAEI	CLOTURÉ
17	1 120,00	Lot 17 OU 18	Décembre 2022
18	1 147,00	M. MICHEL (réparation matériel chantier)	
19	1 137,00		
20	1 846,00		
21	1 255,00	ROLLAND (fabrication sujets en bois)	Décembre 2022
22	1 236,00	NOWACKI CNL MJM	En cours
23	1 177,00	AEROSTEEL SCI TKL 17	CLOTURÉ
24	1 574,00	CHAUSSON MATERIAUX	En cours
25	1 574,00		
26	1 296,00		
27	1 319,00		
28	1 520,00		
29	1 520,00		

17. PERSONNEL : RENOUELEMENT CONTRAT AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'agent technique de la CDC a terminé son contrat « PEC » (Parcours Emploi Compétences) le 31 mai dernier. Il assure les travaux de maintenance sur les bâtiments de la collectivité, petits bricolages, entretiens des espaces verts, de la Flow Vélo, entretiens des minibus etc...

N'étant plus éligible à un contrat PEC pour avoir cumulé 3 années consécutives, Monsieur le Président propose donc la création d'un emploi non permanent par voie de contrat à durée déterminée, au grade d'adjoint technique et relevant de la catégorie C à temps complet, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Dans l'attente, il sera employé via le service remplacement du Centre de Gestion 17 du 1^{er} au 30 juin 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

18. PERSONNEL : CREATION DE POSTE AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'un agent est inscrit sur la liste d'admission d'accès, par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial suite à la réussite de son examen professionnel.

Son dossier sera proposé à la promotion interne auprès du Centre de Gestion de Charente Maritime au titre de l'année 2022.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

A cet effet, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de créer au tableau des effectifs un poste au grade d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

19. PERSONNEL : ATTACHE PRINCIPAL PAR AVANCEMENT DE GRADE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Monsieur le Président qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Président propose que soit créé un poste d'attaché principal afin de promouvoir l'agent concerné à compter du 1^{er} juillet 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

20. PERSONNEL : CREATION DE POSTE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE PAR AVANCEMENT DE GRADE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Monsieur le Président qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Président propose que soit créé un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe afin de promouvoir l'agent concerné à compter 1^{er} juillet 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

21. PERSONNEL : CREATION DE POSTE AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE PAR AVANCEMENT DE GRADE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Monsieur le Président qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Président propose que soit créé un poste d'agent social principal 1^{ère} classe afin de promouvoir l'agent concerné à compter 1^{er} juillet 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

22. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h23.

Fait à Saint Porchaire, le 07 juin 2022

Le Président,
Sylvain BARREAUD

